

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

N° CS962

AMENDEMENT

présenté par
Mme Thiébault-Martinez, rapporteure

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« état des lieux »

le mot :

« bilan ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.